

Éditorial

Les règles du jeu

Michel Coulombe

Volume 10, numéro 1, septembre–novembre 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/34170ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Coulombe, M. (1990). Éditorial : les règles du jeu. *Ciné-Bulles*, 10(1), 2–3.

Les règles du jeu

par Michel Coulombe

Le cinéma au Québec dépend directement de l'État. Aussi, le rôle des lois, des politiques, des règlements est-il déterminant. Et, comme on en change régulièrement, ce qui témoigne tantôt d'une saine volonté de coller à la réalité et aux besoins en constante évolution des artisans, tantôt d'une incapacité à maintenir le cap sur une destination précise plus de quelques mois, on en vient rapidement à ne plus s'y retrouver. Pareille confusion hypothèque inévitablement l'avenir.

Au printemps dernier, la ministre des Affaires culturelles, Madame Lucienne Robillard, a mis sur pied un comité chargé de revoir non seulement la Loi sur le cinéma (si longtemps attendue, puis amendée avant même d'être tout à fait opérationnelle, ce qui limite sinon sa valeur du moins sa cohérence), mais aussi, naturellement, l'ensemble de l'intervention de l'État québécois en matière de cinéma. Grand remue-ménage et lourde tâche. Le travail de ce comité aura nécessité, une fois de plus, une ronde de consultations à laquelle ont participé, rompus aux exigences d'un tel exercice, la plupart des acteurs de l'industrie cinématographique québécoise. Qu'en sortira-t-il ? Mènera-t-on, cette fois, le processus à terme ? Saura-t-on faire preuve de suffisamment de fermeté face aux envahissants voisins américains dans le dossier de la distribution ? Continuera-t-on d'encourager le rétablissement de la présence du français sur les écrans ? Reverra-t-on, une nouvelle fois, les rôles respectifs des trois organismes gouvernementaux québécois, l'Institut québécois du cinéma, la Régie du cinéma et la Société générale des industries culturelles, de même que la dynamique qui relie (et, trop souvent, divise) ces trois partenaires ? À la lumière de la situation actuelle, c'est du moins ce qu'il faut espérer. Entre autres choses.

En fait, la question de fond est toute simple : saura-t-on donner un cadre de développement stimulant et stabilisateur à l'industrie cinématographique québécoise qui en a bien besoin ? Et qui, par essence, est fragile. Ou alors baissera-t-on les bras pour

admettre que, si la culture relève bien du gouvernement du Québec, le cinéma, lui, fait bande à part et doit dépendre largement de l'intervention fédérale, répartie entre le Conseil des arts du Canada, l'Office national du film du Canada, Téléfilm Canada et la Société Radio-Canada.

Côté industrie, le principal enjeu est le financement adéquat des productions. Comme toujours. Et cet indispensable financement provient, essentiellement, des fonds publics. Dans une large mesure, du gouvernement fédéral. Car, malgré les remarquables progrès accomplis depuis le début des années 80, malgré les succès populaires au pays et les horizons nouveaux qui s'ouvrent du côté des exportations, le cinéma québécois rapporte encore assez peu au guichet. À ce chapitre, sa situation diffère assez peu de celle des petites cinématographies à travers le monde. Les besoins de l'industrie (bousculée par une inflation disproportionnée et par les coûteuses exigences d'une production qui veut séduire les acheteurs étrangers et se montrer à la hauteur de la concurrence) progressent quant à eux plus rapidement que les revenus de guichet ou de vente à l'étranger. D'où la crise. Alors il faut plus d'argent pour éviter à un moment inopportun un indésirable recul. Plus d'argent pour consolider. Plus d'argent pour plus de qualité. Plus d'argent tout simplement pour permettre à la Société générale des industries culturelles, volet cinéma, de jouer pleinement le rôle qui lui a été confié par l'État (sera-t-il redéfini ?) et de répondre plus adéquatement aux attentes, légitimes, de la profession. Quoi de plus simple !

Quelle que soit la solution retenue par le comité qu'a formé la ministre des Affaires culturelles, on fera appel aux contribuables. D'une façon ou d'une autre. Comme acheteurs de billets de cinéma ou comme payeurs de taxes. La notion clé de cette démarche reste, évidemment, la recherche active d'une nécessaire stabilité. À quoi bon avoir des abris fiscaux s'ils durent ce que dure un exercice financier et si le gouvernement, qui fait l'objet de multiples pressions et doit prendre en considération le contexte économique, balance entre l'épée de Damoclès et d'incertaines mesures transitoires avant d'opter pour le crédit d'impôt ? Pour combien de temps ? Impossible de construire du solide sur de telles bases. Comment peut-on planifier quoi que ce soit avec sérieux (et l'assurance d'être respecté de ses différents partenaires, notamment à l'étranger) si on n'a pas la garantie d'avoir suffisamment de matériaux à l'étape de la mise en chantier ?

À travers ce concert de voix qui auront sûrement plaidé en faveur d'une augmentation de l'investissement de l'État québécois dans sa cinématographie nationale, oh combien distincte de celle du Canada, il faut espérer que les défenseurs de la diffusion du cinéma dans les régions périphériques du Québec (et la périphérie québécoise englobe même les Basses-Laurentides !) et ceux qui ont rappelé la pertinence de l'éducation cinématographique auront été bien entendus. Et que leurs préoccupations trouveront enfin un écho dans l'appareil gouvernemental qui s'est montré, jusque-là, plutôt indifférent.

Car, si le cinéma au Québec a maintenant toutes les apparences d'une dynamique « industrie », s'il faut accorder une grande importance à des questions aussi cruciales pour son développement que la pénétration durable des marchés étrangers et la vente des vidéocassettes, on devra toujours se rappeler qu'une cinématographie nationale fait partie intégrante d'une culture. Aussi faut-il continuer de faciliter la diffusion du cinéma québécois sur **tout** le territoire national et encourager, de façon beaucoup plus systématique, son rayonnement auprès du public de demain qui a toutes les raisons du monde d'avoir la tête ailleurs. De ce côté, la concertation a clairement fait défaut. On a totalement manqué de clairvoyance, sinon de vision si bien qu'en région c'est trop souvent le désert et que l'éducation cinématographique, privée d'un chef d'orchestre, ne tient qu'à des expériences isolées plutôt marginales.

À défaut de miser efficacement sur l'éducation du jeune public, on s'est intéressé, depuis quelques temps, à la relève. Et, chose rare, tous les décideurs se sont entendus pour tirer ensemble dans la même direction. L'événement, rarissime, mérite qu'on le souligne. Le club des partenaires gouvernementaux réunit Radio-Québec, la Société générale des industries culturelles, Téléfilm Canada et l'Office national du film du Canada. Le projet né de leurs efforts concertés, Fiction 16/26, a pour objectif le soutien à la relève dans le secteur du cinéma. Paradoxe ou cruel souci de réalisme (le marché étant ce qu'il est), on a privilégié la sortie télévision plutôt que celle au grand écran pour ces seize demi-heures. Nul doute que ce choix stratégique, à prime abord surprenant, témoigne clairement de l'avenir qu'on réserve au cinéma. De plus, pour d'obscures raisons, après avoir sorti tambours et trompettes en l'honneur de la relève, on n'a malheureusement pas su, ou pas voulu, tenir le pari jusqu'au bout. Aussi, après avoir encouragé un certain nombre de nouveaux venus à l'étape de la scénarisation (la

moyenne d'âge se situant quelque part dans la trentaine), a-t-on curieusement bifurqué.

En effet, on a choisi, contre toute logique, de confier plusieurs des scénarios gagnants à des réalisateurs expérimentés. S'il faut se féliciter de la présence des Marcel Jean, Bernard Dansereau, Jeanne Crépeau, au nombre des réalisateurs, on peut s'interroger sur celle, par exemple, des Yves Dion, Michel Brault, Diane Beaudry et Bruno Carrière. Le talent de ces derniers n'est absolument pas en cause, ni d'ailleurs le choix de leurs producteurs qui n'ont pas la responsabilité des règles du jeu. Toutefois, il faut bien reconnaître qu'on a raté là une belle occasion de donner véritablement leur chance à plusieurs des éléments les plus prometteurs de la relève dans un format qui, ces dernières années, a révélé le talent des Michel Langlois, Richard Roy, Pierre Jutras, et qui aurait pu aussi bien servir les André Turpin, Laurent Gagliardi, Jean-François Pothier, Yves Lafontaine, Martin Talbot, etc. Pareille occasion ne se représentera certainement pas tous les ans. Il est même plus probable qu'après avoir monté l'opération Fiction 16/26 on estimera avoir déjà donné.

De l'extérieur, on a la triste impression qu'après s'être bravement avancé sur un sentier jusque-là peu fréquenté, on s'est ravisé pour finalement opter pour la route nationale, mieux asphaltée et plus rassurante. Dommage. Un à zéro pour les cotes d'écoute. Elles l'emportent ici haut la main sur le développement de la cinématographie québécoise. On attend le match revanche.

La relève, elle, en est quitte pour attendre le dépôt du rapport de l'Institut national de l'image et du son, carrefour-compromis de tous les projets québécois d'école de cinéma. Ce rapport produit grâce au support logistique de l'Institut québécois du cinéma doit être déposé à l'automne. Reste à voir si le soutien financier suivra de très près et si le gouvernement du Québec aura un certain leadership dans ce dossier qui touche deux champs d'intervention provinciaux, l'éducation et la culture. Selon toute vraisemblance, il faudra attendre 1991 pour voir, enfin, la création de cette école tant attendue et si souvent promise. On peut supposer qu'aucun groupe d'intérêts ne pourra souffler ce tremplin à la relève et qu'on saura profiter pleinement de ce cadre de formation pour encourager le risque et l'expérimentation, indispensables à l'évolution d'une cinématographie. Et se préparer des lendemains qui filment. Espérons-le. ■